

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

27/12/2023

N° E23000133 /33

la présidente du tribunal administratif

Décision de désignation de commission du 27/12/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 23/12/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean-Marc DIVINA

Membres titulaires :

Monsieur René COUSY

Monsieur Bernard MAUMELLE

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Jacques PETIT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Bordeaux, le 27/12/2023

Pour la présidente,
La vice-présidente déléguée,

Frédérique MUNOZ-PAUZIÈS

Pour expédition conforme à l'original
Pour le Greffier en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques


Xavier BESSE des LARZES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 27/12/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E23000133 / 33

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Bastides Dordogne Périgord
Service urbanisme
36, Boulevard de Stalingrad
24150 LALINDE

Dossier n° : E23000133 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Marc DIVINA, Retraité de la Gendarmerie Nationale, demeurant 11 Impasse des Cyprés Bourg de Sainte-Innocence, ST JULIEN-INNOCENCE-EULALIE (24500), en vue de procéder à une enquête citée en objet.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Xavier BESSE des LARZES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 27/12/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E23000133 / 33

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Bastides Dodogne Périgord
Service urbanisme
36, Boulevard de Stalingrad
24150 LALINDE

Dossier n° : E23000133 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour la communauté de communes Bastide Dordogne Périgord portant également sur les Périmètres Délimités des Abords et l'abrogation des cartes communales

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Marc DIVINA, Retraité de la Gendarmerie Nationale, demeurant 11 Impasse des Cyprès Bourg de Sainte-Innocence, ST JULIEN-INNOCENCE-EULALIE (24500) (tel : 05.53.63.15.56 ; portable : non renseigné), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Xavier BESSE des LARZES

COURRIER ARRIVÉ LE
29 DEC. 2023
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD